

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° 2026-027**

SEANCE DU 18 juin 2026

Date d'envoi des Convocations : 9 juin 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25

Nombre de membres présents pour le vote : 17

Nombre de membres représentés : 3

L'an deux mille vingt-six, dix-huit juin, le comité syndical du SITOM SUD RHONE, dûment convoqué le 9 juin par Monsieur Grégory NOWAK, Président, s'est réuni en session ordinaire à 18 heures 30, dans les locaux du SITOM, 250 Allée des Sapins à MONTAGNY,

Président : Monsieur NOWAK

Pouvoir : M. FRANCO donne pouvoir à Mme ROTHÉA
Mme BONNEFOY donne pouvoir à M. DESCHANEL
M. NAULIN donne pouvoir à M. BREUZIN

Secrétaire : Mme ROTHÉA

Etaient présents :

CCVG : Mmes SENECLAUZE, ROTHEA et JEANJEAN
Ms KLAI, GIORGIO, NOWAK, LEVEQUE

COPAMO : Ms, DOUARD, LECOQ, LOOS, BREUZIN et GRENIER

CCPO : Mmes GABRIEL et DE BARROS
Ms PERROT, DESCHANEL, T. MARTINEZ,

Etaient excusés :

CCVG : Mme VENDITTELLI, M. FRANCO
COPAMO : Ms BONNAFOUS, BONNET, NAULIN et TRICCA
CCPO : Mme BONNEFOY, Ms THOMASSOT, SLAWINSKI, JOASSARD

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le rapporteur : M. BREUZIN

Le rapporteur expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision 2024 – 043 du 29 novembre 2024 approuvant l'adoption du CFU à compter de l'exercice 2024,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025, ci-annexé ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le CFU est débattu, le conseil syndical élit son Président. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

Considérant que dans ce cadre, M. le Président a quitté la séance ;

Considérant la désignation de M. BREUZIN en qualité de Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2025,

Vu la présentation générale du Compte Financier Unique pour l'année 2025, telle que ci-dessous :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	3 187 330,14	9 944 415,00	13 131 745,14
	Recettes réalisées	1 261 771,22	10 713 713,62	11 975 484,84
	Restes à réaliser	82 159,68	0,00	82 159,68
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	4 417 096,91	13 468 204,24	17 885 301,15
	Dépenses réalisées	899 848,11	10 600 448,04	11 500 296,15
	Restes à réaliser	138 355,39	0,00	138 355,39
Différence entre les titres et les mandats		361 923,11	113 265,58	475 188,69
Solde des réalisations de l'exercice				
Résultats antérieurs reportés		1 229 766,77	3 523 789,24	4 753 556,01
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		1 591 689,68	3 637 054,82	5 228 744,70
Différence entre les RAR	Restes à réaliser	-56 195,71	0,00	-56 195,71
Résultat cumulé	Excédent / déficit	1 535 494,17	3 637 054,82	5 172 548,99

2026/130

Il est proposé au comité syndical de bien vouloir approuver le Compte Financier Unique 2025 et de donner pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BREUZIN, et après en avoir délibéré,
À l'unanimité

APPROUVE le Comité Financier Unique 2025

DONNE Pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour copie conforme.

Le Président,



Grégory NOWAK



La Secrétaire de séance



Céline ROTHÉA

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le :Publié le :

Note de présentation du Compte Financier Unique 2025

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre	BP 2025	CFU 2025
011 charges à caractère général	10 797 621,06	9 378 875,39
012 Charges de personnel	486 320,00	462 814,97
65 Autres charges de gestion courante	46 800,00	38 059,42
66 Charges financières	5 140,00	5 011,02
67 Charges exceptionnelles	3 500,00	45,58
68 Dot. Aux prov. P/Dépréciation actifs circulants	7 200,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	11.346.581,06	9 884 806,38
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	728.500,00	715 641,66
023 Virement à la section d'investissement	1 393.123,18	
Total des dépenses de fonctionnement	13 468 204,24	10 600 448,04

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 10 600 448,04 € dont **9 884 806,38 € de dépenses réelles de fonctionnement** et 715 641,66 € d'opérations d'ordre budgétaire qui s'équilibrent en recettes d'investissement.

Chapitre 011 - Les dépenses de charges à caractère général

Elles représentent 94,88 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont essentiellement constituées des coûts liés aux contrats de collectes, de tri, d'incinération et d'exploitation des déchetteries. A cela s'ajoute les charges courantes de gestion du SITOM (fluides, affranchissement, téléphonie, dépenses d'entretien, services extérieurs, primes d'assurances...) et les dépenses en communication et en prévention

Chapitre 012 - Charges de personnel : 4,68 % des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre 65 - Autres charges de gestion : 0,38 % des dépenses réelles de fonctionnement

Elles comprennent les indemnités, les cotisations retraite et frais de mission des élus ainsi que la subvention allouée au Centre Léon Bérard pour la recherche contre le cancer

Chapitre 66 - Charges financières : 0,05 % des dépenses réelles de fonctionnement

Elles concernent les intérêts de l'emprunt en cours et les ICNE

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : moins de 0,01 % des dépenses réelles de fonctionnement

Ce chapitre enregistre les annulations de titres sur exercices antérieurs

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : **715 641,66 €**

Ce chapitre retrace les amortissements des biens acquis en investissement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre	BP 2025	CFU 2025
013 Atténuation de charges	0,00	4 735,30
70 Produits de services	374 000,00	506 764,24
74 Dotations et participations	9 313 285,00	10 002 219,98
75 Autres produits de gestion courante	102 130,00	44 972,80
77 Produits exceptionnels	0,00	9 356,30
Total des recettes réelles de fonctionnement	9.789.415,00	10.568.048,62
042 Opérations d'ordre de transfert	155 000,00	145.665,00
002 Excédent de fonctionnement reporté	3 523 789,24	
Total des recettes de fonctionnement	13 468 204,24	10.713.713,62

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 10 713 713,62 € dont **10 568 048,62 € de recettes réelles de fonctionnement** et 145 665,00 € d'opérations d'ordre budgétaire qui s'équilibrent en dépenses d'investissement.

Chapitre 013 - Atténuations de charges : 0,05 % des recettes réelles de fonctionnement

Ce chapitre est lié aux remboursements des charges de personnel (régularisation des écritures pour les chèques déjeuners, compensation du SFT,...)

Chapitre 70 - Produits des services : 4,80 % des recettes réelles de fonctionnement

Ce chapitre concerne la redevance spéciale

Chapitre 74 - Dotations et participations : 94,66 % des recettes réelles de fonctionnement

- Les participations versées par les Communautés de Communes pour l'exercice 2025 s'élèvent à 7 770 530 €,
- Les dotations (soutiens des éco-organismes, reprises des matériaux) s'élèvent à 2 095 165,48 €
- Les participations des communes à l'achat de composteurs à hauteur de 9 280,74 €
- Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement 2023 à hauteur de 2 130,50 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 0,41 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce chapitre concerne entre autres les recettes des régies pour la vente de bacs soit 15 790,28 € et de composteurs pour 7 964,39 €,

Chapitre 77 - Produits exceptionnels : 0,08 % des recettes réelles de fonctionnement
 Ce chapitre retrace les produits de cessions d'immobilisation ainsi que les mandats annulés sur exercice antérieur.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 145 665,00 €

Ce chapitre retrace les subventions amortissables ; il s'équilibre en dépenses d'investissement.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre	BP 2025	CFU 2025
16 Emprunts	31 600,00	31 583,86
20 Immobilisations incorporelles	36 300,00	4 359,84
21 Immobilisations corporelles	157.807,21	94 651,89
Opération 100 - PAV	1.033 567,51	405 818,56
Opération 101 – PAP CS	50 000,00	36 568,80
Opération 103 – BACS OM	19.000,00	1 588,80
Opération 108 – PAV BIODECHETS	49 154,00	37 476,00
Opération 30 – DECHETTERIE CCVG	2 300 000,00	0.00
Opération 31 – Siège Sitom Montagny	142.199,37	142 135,36
Opération 32 – Déchetterie Sérézin du Rhône	221.598,00	0.00
Opération 33 – Déchetterie Mornant	220.870,82	0.00
Total des dépenses réelles d'investissement	4.262.096,91	754 183,11
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	155 000,00	145 665,00
Total des dépenses d'investissement	4 417 096,91	899 848,11

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 899 848,11 € dont **754 183,11 € de dépenses réelles d'investissement** et 145 665,00 € d'opérations d'ordre budgétaire.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes – 4,19 % des dépenses réelles d'investissement

Ce chapitre comptabilise l'amortissement des annuités de l'emprunt en cours

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles – 0,58 % des dépenses réelles d'investissement

Ce chapitre retrace le renouvellement du logiciel communication et les licences informatiques

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles – 12,55 % des dépenses réelles d'investissement

Ce chapitre concerne principalement les équipements des déchetteries, les équipements informatique...

Opérations 100 PAV SILOS – 53,80 % des dépenses réelles d'investissement. Ce chapitre fait état des acquisitions de silos, de corbeilles de ville pour les trois communautés de communes

Opérations 101 PAP COLLECTE SELECTIVE – 4,85 % des dépenses réelles d'investissement. Ce chapitre fait état des acquisitions de bacs de tri pour les trois communautés de communes

Opérations 103 BACS OM – 0,21 % des dépenses réelles d'investissement. Ce chapitre fait état des acquisitions de plateforme béton pour bac roulant pour les trois communautés de communes

Opérations 108 PAV BIODECHETS – 4,97 % des dépenses réelles d'investissement

Ce chapitre fait état des acquisitions de bornes biodéchets

Chapitre 31 – Solde de la **Construction à Montagny** – 18.85 % des dépenses réelles d'investissement

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 145 665,00 €

Ce chapitre retrace les subventions amortissables ; il s'équilibre en recettes de fonctionnement.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre	BP 2025	CFU 2025
10 Dotation fonds divers et réserves : FCTVA	64 642,70	64 642,70
13 Subventions d'investissement	385 893,00	269 564,78
Opération 100 - PAV	524 171,26	219 534,08
Opération 108 - Biodéchets	31.000,00	0,00
Opération 31 – Siège Sitom Montagny	60 000,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement	1 065 706,96	553 741,56
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	728 500,00	708 029,66
001 Solde d'exécution section d'investissement reporté	1 229 766,77	
021 Virement de la section de fonctionnement	1 393 123,18	
Total des recettes d'investissement	4 417 096,91	1 261 771,22

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 1 261 771,22 € dont 708 029,66 € d'opérations d'ordre :

Chapitre 10 – Dotations - FCTVA : 11,67 % des recettes réelles d'investissement

Ce chapitre concerne l'encaissement du Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses éligibles de 2023

Chapitre 13 - Subventions : 48,68 % des recettes réelles d'investissement

Ce chapitre retrace la participation des communes et des syndicats à l'achat de silos et de corbeilles de ville. La recette de 31.000 attendue à l'opération 108 a été intégrée au chapitre 13, elle est de 30.992€

Opérations 100 - PAV – 39,65 % des dépenses réelles d'investissement

Ce montant correspond à la participation des communes pour l'acquisition de silos

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 708 029,66 €

Ce chapitre retrace les amortissements des biens acquis en investissement.